

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 8 mai 2019 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2019-0182

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0183

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 avril 2019

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 avril 2019, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du rapport financier de la Ville de Québec, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers, le rapport du vérificateur externe et le rapport de la reddition de comptes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.
- Dépôt du *Rapport financier 2018* de la *Communauté métropolitaine de Québec*.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2019-0184

Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Camions International Élite ltée* (Dossier 53609) - AP2019-226 (Ra-2120)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Camions International Élite ltée* pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces, du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2022, conformément à la demande de proposition 53609, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 15 mars 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0185

Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Camions Freightliner Québec inc.* (Dossier 53622) - AP2019-227 (Ra-2120)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Camions Freightliner Québec inc.* pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces, du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2022, conformément à la demande de proposition 53622, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 27 mars 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0186

Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez 9042-2585 *Québec inc.* (*Paré Centre du Camion Volvo Québec*) (Dossier 53623) - AP2019-228 (Ra-2120)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec 9042-2585 *Québec inc.* (*Paré Centre du Camion Volvo Québec*) pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces, du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2022, conformément à la demande de proposition 53623, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 14 mars 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0187

Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Transdiff Peterbilt de Québec* (Dossier 53629) - AP2019-229 (Ra-2120)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Transdiff Peterbilt de Québec* pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces, du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2022, conformément à la demande de proposition 53629, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 1^{er} avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0188

Répertoire de fournisseurs pour les services de location de courte durée d'équipements motorisés avec ou sans opérateur (moins de six mois) (Appel d'offres public 53303) - AP2019-236 (Ra-2120)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le répertoire de fournisseurs pour les services de location de courte durée d'équipements motorisés avec ou sans opérateur (moins de six mois), de la date d'adjudication au 30 avril 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53303 et aux prix unitaires de leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes;
- 2° les arrondissements et les services concernés à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre croissant des tarifs et la disponibilité des équipements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0189

Acte de correction lié à la cession par la Ville de Québec en faveur de la *Coopérative d'habitation «Harmonie» de Québec*, signée le 4 juin 2003, pour l'immeuble situé au 430-460, rue de l'Aqueduc et au 576-586, boulevard Charest Ouest, désigné comme étant le lot 5 341 558 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AJ2019-011 (Ra-2121)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de consentir à l'acte de correction, annulant la clause « Obligation permanente » que l'on retrouve au contrat de cession publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 10 461 577. Cette correction annule l'obligation

que l'immeuble cédé ne serve que pour du logement social, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de correction joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0190

Autorisation de produire une requête en désistement total sans frais d'un avis d'expropriation - AJ2019-015 (Ra-2121)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'obtention d'un désistement total sans frais de l'avis d'expropriation publié à Québec le 13 mai 2011 sous le numéro 18 120 264, déposé auprès du Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-173769-1104, et à publier l'ordonnance de désistement au registre foncier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0191

Adjudication de contrats pour la tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains - 2019, 2020 et 2021 - Lots 1 à 17 - (Appel d'offres public 53233) - AP2019-190 (CT-2409329, CT-2409331, CT-2409332, CT-2409345, CT-2409347, CT-2409348, CT-2409349, CT-2409351, CT-2409352, CT-2409354, CT-2409356, CT-2409357, CT-2409359, CT-2409360, CT-2409362, CT-2409363) — (Ra-2121)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger aux firmes suivantes les contrats en vue d'effectuer des travaux de tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains, années 2019, 2020 et 2021 - Lots 1 à 12 et 14 à 17 pour trois saisons, soit du 1^{er} mai au 30 novembre 2019, du 1^{er} mai au 30 novembre 2020 et du 1^{er} mai au 30 novembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53233 et aux prix unitaires de leurs soumissions respectives du 21 février 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

1° Lots 1, 3, 4 et 14 - Secteurs A1, A3, B1 et E1 : *Le Groupe Essa inc.* :

- Lot 1 - Secteur A1 : Sainte-Foy, pour une somme de 545 906,88 \$, excluant les taxes;
- Lot 3 - Secteur A3 : Val-Bélair, pour une somme de 220 465,44 \$, excluant les taxes;
- Lot 4 - Secteur B1 : Sillery et Haute-Ville, pour une somme de 236 382,48 \$, excluant les taxes;
- Lot 14 - Secteur E1 : Beauport Nord, pour une somme de 207 257,76 \$, excluant les taxes;

2° Lots 2, 7, 9 et 10 - Secteurs A2, C1, C3 et D1 : *Villéco inc.* :

- Lot 2 - Secteur A2 : Cap-Rouge, pour une somme de 574 846,33 \$, excluant les taxes;
- Lot 7 - Secteur C1 : Duberger-Les Saules et Neufchâtel, pour une somme de 275 792,90 \$, excluant les taxes;
- Lot 9 - Secteur C3 : Vanier et Lebourgneuf, pour une somme de 356 090,45 \$, excluant les taxes;
- Lot 10 - Secteur D1 : Charlesbourg Sud et Trait-Carré, pour une somme de 332 167,54 \$, excluant les taxes;

3° Lots 5 et 6 - Secteurs B2 et B3 : *9330-4343 Québec inc.* :

- Lot 5 - Secteur B2 : Duberger et Basse-Ville, pour une somme de 230 528,10 \$, excluant les taxes;
- Lot 6 - Secteur B3 : Limoilou, pour une somme de 97 263,27 \$, excluant les taxes;

4° Lots 8, 11, 15 et 16 - Secteurs C2, D2, E2 et E3 : *Verdure Royale inc.* :

- Lot 8 - Secteur C2 : Des Châtel, Loretteville et Saint-Émile, pour une somme de 229 995,42 \$, excluant les taxes;
- Lot 11 - Secteur D2 : Charlesbourg Nord, pour une somme de 266 613,72 \$, excluant les taxes;
- Lot 15 - Secteur E2 : Giffard et Limoilou, pour une somme de 306 521,43 \$, excluant les taxes;
- Lot 16 - Secteur E3 : Beauport Centre et Courville, pour une somme de 209 275,86 \$, excluant les taxes;

5° Lot 12 - Secteur D3 - Lac Saint-Charles : *Groupe Bel Cour inc.*, pour une somme de 85 554 \$, excluant les taxes;

6° Lot 17 E4 - Fauchage des secteurs E1, E2 et E3 : *Gaudreault & Frères inc.*, pour une somme de 101 840,11 \$, excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0192

Adjudication d'un contrat pour l'entretien des aménagements paysagers du domaine de Maizerets et de l'Arboretum - 2019 à 2021 (Dossier 56719) - AP2019-204 (CT-2417656) — (Ra-2121)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Société du domaine Maizerets inc.*, le contrat pour l'entretien des aménagements paysagers du domaine de Maizerets et de l'Arboretum - années 2019 à 2021, pour une somme de 416 063,97 \$, excluant les taxes, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes, répartie comme suit :

- Pour l'année 2019 : 136 627,44 \$, excluant les taxes;
- Pour l'année 2020 : 138 678,18 \$, excluant les taxes;
- Pour l'année 2021 : 140 758,35 \$, excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0193

Nomination d'un membre du comité d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* - **DE2019-110 (Ra-2121)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'accepter la démission de madame Élisabeth Bélanger, copropriétaire et présidente de *La Maison Orphée inc.*, à titre de membre du comité d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*;
- 2° de nommer monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau, ing., MBA, directeur de l'unité d'affaires de Québec, *Eddyfi inc.*, à titre de membre du comité d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0194

Acceptation de la compétence en matière d'expédition des avis d'évaluation et des avis de modification - Délégation à l'évaluateur des pouvoirs et obligations dévolus au greffier pour l'expédition des avis d'évaluation, des avis de modification et autres - **GA2019-005 (Ra-2121)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'accepter la délégation de compétence du conseil de la ville en matière d'expédition des avis d'évaluation et en matière d'expédition des avis de modification du rôle, conformément à l'article 196 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- 2° de déléguer à l'évaluateur les pouvoirs et obligations dévolus au greffier pour l'expédition des avis d'évaluation, des avis de modification au rôle, aux demandes de révision et les autres actions nécessaires liées à ces fonctions, prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale*. La présente délégation est effective immédiatement et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2029.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de prendre acte et d'approuver les états financiers de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, conformément à l'article 4.8 des lettres patentes de la SOMHAC.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour les travaux de peinture pour piscines et pataugeoires, de la date d'adjudication jusqu'au 7 mai 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53147 et aux prix unitaires de leurs lots respectifs, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : 9110-9983 *Québec inc. (Avalex)*, selon sa soumission du 2 avril 2019;
- Lot 2 : 9348-7049 *Québec inc. (Bourget et Tremblay Construction)*, selon sa soumission du 2 avril 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CA-2018-0500 adoptée le 5 décembre 2018;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente de services entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec*, relative au développement d'activités et la réalisation de programmes au bénéfice de la population à la baie de Beauport, de la date

d'adjudication au 31 décembre 2028, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente de services jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2028 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0198

Entente de gré à gré pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant pièces chez *Komatsu* (Dossier 53690) - AP2019-258 (Ra-2122)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Équipement SMS inc.* pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant pièces, du 4 juillet 2019 au 3 juillet 2022, conformément à la demande de proposition 53690, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 5 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° les ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0199

Entente de gré à gré pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant pièces chez *John Deere* (Dossier 53689) - AP2019-259 (Ra-2122)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Nortrax Québec inc.* pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant pièces, du 4 juillet 2019 au 3 juillet 2022, conformément à la demande de proposition 53689, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 9 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° les ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0200

Adjudication de contrats pour l'installation et réparation des abris temporaires et permanents (Appel d'offres public 53596) - AP2019-261 (Ra-2122)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents, de la date d'adjudication au 31 mars 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53596 et aux prix unitaires de leurs lots respectifs, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

- Lots 1 et 3 : *Auvents W. Lecours inc.*, selon sa soumission du 29 mars 2019;
- Lot 2 : *Les Auvents St-Laurent inc.*, selon sa soumission du 26 mars 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0201

Adjudication du contrat pour la réalisation de sondages et de groupes de discussion auprès des citoyens (Appel d'offres public 53630) - AP2019-266 (Ra-2122)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *Marketing Léger inc.*, le contrat pour la réalisation de sondages et de groupes de discussion auprès des citoyens, de la date d'adjudication au 31 août 2021, pour une somme estimée de 257 010 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53630 et aux prix unitaires de sa soumission du 12 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0202

Modification de la fiche PTI 1921007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2019 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - Avenant numéro 1 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications du Québec relative à l'ajout d'une aide financière par le ministère - CU2019-035 (CT-CU2019-035) — (Ra-2122)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,
appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la modification de la fiche PTI 1921007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2019 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales d'une somme de 720 000 \$;
- 2° la conclusion de l'avenant numéro 1 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0203

Entente entre la Ville de Québec et *Panthera dentaire inc.* relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Construction d'un bâtiment avec une fonction de R et D dans l'Espace d'innovation Chauveau* - **DE2019-097 (CT-DE2019-097) — (Ra-2122)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Panthera dentaire inc.* relative au versement d'une subvention maximale de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Construction d'un bâtiment avec une fonction de R et D dans l'Espace d'innovation Chauveau*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme maximale de 500 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0204

Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec - Prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2018 - **FN2019-012 (Ra-2122)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser les virements de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement de compétence d'agglomération pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 d'un montant de 47 478 136 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement de compétence d'agglomération pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 d'un montant de 33 744 763 \$, selon l'annexe C-1 jointe audit sommaire;
- 3° de prendre acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2018 d'un montant de 31 366 220 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;
- 4° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires de compétence d'agglomération relatifs à des activités d'investissement pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 d'un montant de 287 756 \$, selon l'annexe E-1 jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0205

Approbation du Règlement N° 368 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 500 000 \$ concernant l'implantation d'un outil de gestion de la performance du Réseau de transport de la Capitale - FN2019-014 (Ra-2122)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 368 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 500 000 \$ concernant l'implantation d'un outil de gestion de la performance du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0206

Approbation du Règlement N° 369 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 3 215 000\$ concernant les études préliminaires pour la réalisation de projets de systèmes d'information numérique du Réseau de transport de la Capitale - FN2019-015 (Ra-2122)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 369 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 3 215 000 \$ concernant les études préliminaires pour la réalisation de projets de systèmes d'information numérique du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0207

Renouvellement de mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2019-002 (Ra-2122)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de renouveler le mandat de madame Hélène Gauthier, à titre de représentante de la Ville de Québec pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec, pour un mandat de 3 ans ou jusqu'à la nomination de son remplaçant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0208

Approbation du Règlement N° 2019-580 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation Résidentielle-urbain à même une partie de la grande affectation Résidentielle-rural correspondant au lot 2 814 972 (271, Route 138), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-060 (Ra-2122)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2019-580 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle-urbain à même une partie de la grande affectation résidentielle-rural correspondant au lot 2 814 972 (271, Route 138), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0209

Approbation du Règlement N° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990, comme modifié par le Règlement N° 2019-580, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-062 (Ra-2122)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-580*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0210

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Nathalie Spooner (ID. 171312), à titre de directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - RH2019-392 (CT-RH2019-392) — (Ra-2122)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Nathalie Spooner (ID. 171312), pour agir à titre de directrice (D085) du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales (poste no 41195), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0211

Adjudication du contrat pour la fourniture de supports du média filtrant pour quatre filtres Léopold IMS200 - Usine de traitement des eaux de Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles (Dossier 60755) - AP2019-239 (CT-2419954) — (Ra-2123)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Société Xylem Canada (Solutions d'eau Xylem)*, le contrat pour la fourniture de supports du média filtrant pour quatre filtres *Léopold IMS200* - Usine de traitement des eaux de Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour la somme de 88 760 \$, excluant les taxes, suivant sa proposition du 26 mars 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0212

**Adjudication d'un contrat de services professionnels -
Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal
(Appel d'offres public 53570) - **AP2019-253** (CT-AP2019-253) —
(Ra-2123)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations, un montant de 222 470 \$ pour le *Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal*;
- 2° d'adjuger, à *CIMA + s.e.n.c.*, le contrat de services professionnels - *Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal* pour une somme de 211 900 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53570 et à sa soumission du 9 avril 2019;
- 3° d'autoriser, à *CIMA + s.e.n.c.*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0213

**Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative des horticulteurs de Québec* relative au versement d'une somme pour la conception, la production et la réalisation d'une programmation dans le cadre de l'inauguration du *Grand Marché de Québec* (Dossier 60841) -
AP2019-262 (CT-2422662) — (Ra-2123)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative des horticulteurs de Québec*, relative au versement d'une somme de 175 600 \$, excluant les taxes, pour la conception, la production et la réalisation d'une programmation dans le cadre de l'inauguration du *Grand Marché de Québec* qui se tiendra du 14 au 16 juin 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° le directeur par intérim d'*ExpoCité* et la directrice du Bureau des grands événements à signer ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0214

Contrat entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.* relatif à la vente par la Ville de gaz naturel renouvelable qui sera produit sur le site du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec - Contrat de services – Dr entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.* relatif à l'injection du gaz naturel renouvelable dans le réseau d'*Énergir* - **DG2019-032 (Ra-2123)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion :

- 1° du contrat entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.* relatif à la vente par la Ville de gaz naturel renouvelable qui sera produit sur le site du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel;
- 2° du contrat de services - Dr entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.* relatif à l'injection du gaz naturel renouvelable dans le réseau d'*Énergir*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-0215

Approbation du renflouement de l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance - **FN2019-016 (CT-FN2019-016) — (Ra-2123)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le virement à l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération d'un montant de 925 743 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté d'agglomération au 31 décembre 2018;
- 2° la trésorière de la Ville à effectuer les inscriptions aux livres comptables de la Ville afin de donner effet à la présente résolution.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0216

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le versement de subventions, pour l'année 2019 et les suivantes, en vertu du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux, relativement à des contraintes de sites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1261, et dépôt du projet de règlement - PA2019-057 (Ra-2121)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant une dépense de 1 500 000 \$ pour le versement, pour l'année 2019 et les suivantes, de subventions en vertu du *Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux, relativement à des contraintes de sites*.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2019-0217

Appropriation de 150 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération - PA2019-057

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier 150 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1261. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2019-0218

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement aux assurances de véhicules, R.A.V.Q. 1263, et dépôt du projet de règlement - DG2019-028 (Ra-2122)

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement aux assurances de véhicules*, R.A.V.Q. 1263.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0219

Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins*, R.A.V.Q. 1269, et dépôt du projet de règlement - **PA2019-067 (Ra-2122)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant de transport en commun* afin de supprimer la marge de recul à l'axe sur certains lots situés le long du boulevard des Capucins.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2019-0220

Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la requalification d'une partie du territoire située en bordure d'un corridor structurant de transport en commun relativement au boulevard des Capucins*, R.A.V.Q. 1270, et dépôt du projet de règlement - **PA2019-068 (Ra-2122)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la requalification d'une partie du territoire située en bordure d'un corridor structurant de transport en commun* afin de supprimer une partie du secteur de requalification située le long du boulevard des Capucins.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption de règlements

CA-2019-0221

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 5 474 645 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à la distance du bâtiment de la ligne de lot du côté de l'avenue Saint-Rédempteur*, R.A.V.Q. 1265 - **A3GT2019-089*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 5 474 645 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à la distance du bâtiment de la ligne de lot du côté de l'avenue Saint-Rédempteur, R.A.V.Q. 1265.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 37.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier